

EXPERTISE COMPTABLE

- AUDIT
- CONSEIL

Pierre GERARD
Laurent BECUWE
Auréli TRONEL

A2CNF

S.A.R.L. au capital de 880.000 €

Siège social : 33, allée de la Tour

69400 ARNAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. EN S.A.S

Le 21 juillet 2026

Société d'expertise comptable
inscrite
à l'ordre des experts-comptables
Rhône-Alpes

Société de commissariat aux
comptes inscrite à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Lyon

SAS AU CAPITAL DE 440.000 €
778 149 716 RCS
SAINT-ETIENNE
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 18 778 149 716

GROUPE SECA

WWW.SECA-FOREZ.COM

SECA FOREZ

7 rue de l'Artisanat - BP 224
42390 VILLARS

Tél : 04 77 92 84 20

Fax : 04 77 92 84 29

Mail : contact@seca-forez.com

GROUPE SECA

Buro Club - Tour Part Dieu
129 rue servient

69326 LYON Cedex 03

Tél : 04 77 92 84 20

Mail : contact@seca-forez.com

ARS

6 voie Jean Mugniery
42420 LORETTE

Tél : 04 77 73 37 07

Fax : 04 77 73 07 05

Mail : contact@ars-conseil.com

ECCS

5 rue Jean Desjoyaux
42480 LA FOUILLOUSE

Tél : 04 77 30 18 90

Fax : 04 77 30 52 33

Mail : eccs@eccs-bm.fr

Membre du groupement
ABOOLUCE
Région Rhône-Alpes



A l'attention des associés,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision du 09 juillet 2026 et en application des dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés ;
- de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous faire connaître notre analyse sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à analyser les avantages particuliers stipulés,
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport,
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

1. Notre appréciation sur les biens composant l'actif social :

Article L. 224-3 du Code de Commerce

En grandes masses, la structure du bilan est la suivante (en K€) :

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024	PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Actif immobilisé	937	961	Capitaux propres	1 028	1 059
			Provisions	-	-
Stocks et en cours	-	-	Emprunts bancaires, découvert et c/c	78	119
Créances et comptes de régularisation	62	40	Dettes d'exploitation	60	61
Disponibilités	166	238	Autres dettes	-	-
TOTAL	1 165	1 239	TOTAL	1 165	1 239

Nous nous sommes assurés de l'existence et de la réalité des biens composant l'actif social.

Nous nous sommes également assurés de la réalité des éléments de passif et de l'absence d'élément qui ne serait pas comptabilisé au passif du bilan.

Nous avons vérifié :

- que la valeur des éléments d'actif et de passif est déterminée conformément aux principes comptables applicables en France ;
- que la détermination du résultat est effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

Les règles et méthodes comptables appliquées par la société sont conformes aux principes comptables applicables en France.

En conclusion, nous n'avons pas d'observation à formuler qui pourrait remettre en cause la valeur des biens composant l'actif social.

2. Notre appréciation sur les avantages particuliers :

Article L. 224-3 du Code de Commerce

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

3. Notre appréciation sur le montant des capitaux propres :

Article L. 224-3 du Code de Commerce

Selon les états financiers du dernier exercice clos, les capitaux propres (en €) s'apprécient ainsi :

CAPITAUX PROPRES	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	880 000	880 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserve légale	8 930	4 962
Autres réserves et report à nouveau	94 270	94 270
Résultat de l'exercice	44 897	79 360
Provisions réglementées	-	-
TOTAL	1 028 097	1 058 593

Au 31/12/2025, le montant des capitaux propres de la société est au moins égal au capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

4. Notre analyse sur la situation de votre société :

Article L. 223-43 du Code de Commerce

Notre analyse a porté sur les comptes du dernier exercice clos, soit le 31/12/2025.

en €	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	401 340	361 335
Résultat d'exploitation	19 367	11 013
Résultat financier	29 490	70 145
Résultat exceptionnel	-	-
Résultat net	44 897	79 360

Nous avons pris connaissance de l'évolution donnée à votre société depuis la date d'ouverture du nouvel exercice (soit le 01/01/2026).

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation particulière de notre part, notamment au regard de la continuité d'exploitation.

A l'Étrat, le 21 juillet 2026

Le Commissaire à la transformation,

SAS SECA FOREZ



Aurélie TRONEL
Commissaire aux Comptes
Région de LYON - RIOM